



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Frais d'optique

Question écrite n° 2798

Texte de la question

M Rene Andre appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur le faible taux de remboursement des frais d'optique. Il lui demande si une amelioration de ce regime est susceptible d'etre esperee a plus ou moins breve echeance malgre les perspectives preoccupantes que l'equilibre financier de la securite sociale semble comporter.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale est conscient des difficultes resultant des conditions de prise en charge des frais d'optique par rapport aux prix de vente des verres et des montures. Pour une partie des frais d'optique, les tarifs de responsabilite sont souvent eloignes des prix demandes aux assures. Les contraintes de l'equilibre financier des regimes obligatoires d'assurance maladie n'ont pas permis jusqu'a present de modifier sensiblement cette situation ancienne, qui a conduit les institutions de protection sociale complementaire a developper particulierement leur intervention en ce domaine. Pour les assures qui seraient depourvus de protection sociale complementaire, les organismes d'assurance maladie peuvent toujours prendre en charge, sur leur fonds d'action sanitaire et sociale, tout ou partie des depenses restant a leur charge, apres examen de leur situation sociale. Les caisses peuvent, en liaison avec la mutualite, orienter en priorite leur effort en faveur de certaines categories de personnes, et notamment en faveur des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Andr• Ren•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2798

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : solidarit ,sant  et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarit ,sant  et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 19 septembre 1988, page 2581